

Janvier 2023 - n°147

DIETWILLER

Bulletin mensuel



Contes p.3
Les imposteurs p.3
Une histoire à dormir debout ! p.4



SOMMAIRE

Infos mairie	p. 2
État civil	p. 2
Évènements	p. 3 à 4
Compte rendu du conseil municipal	p. 5 à 9
Avis d'enquête Publique	p. 10
Urbanisme	p. 10
Saviez-vous que ?	p. 11
Informations pratiques	p. 12

INFOS MAIRIE

► HORAIRES :

lundi	13h30 - 19h
mardi	9h - 12h et 13h30 - 19h
mercredi	la mairie est fermée
jeudi	16h - 18h
vendredi	9h - 12h et 14h - 18h
samedi	la mairie est fermée

► Renseignements : 03 89 26 88 88

► Mail : comdiet@wanadoo.fr

► Site internet : www.mairie-dietwiller.fr

► Page Facebook Dietwiller Infos :

<https://www.facebook.com/infosdietwiller>

Le bulletin est consultable sur le site internet et via la page Facebook

ÉTAT CIVIL



DÉCÈS :

le 11 décembre 2022 : **Frédéric MOSER** - 65 ans

le 18 décembre 2022 : **Lucien SCHMITT** - 91 ans

le 29 décembre 2022 : **Gabrielle SCHOTT** - 86 ans

Toutes nos condoléances aux familles.

Avis d'Enquête Publique

Modification du PLU de Dietwiller

A retrouver en page 10



TRIBUNE DE L'OPPOSITION

Texte non parvenu.

VEILLÉE CONTES ET LÉGENDES D'ALSACE



© Stéphane Herrada

Le colporteur d'histoires, en voilà un personnage énigmatique ! Il marche de village en village, de vallée en vallée... C'est un étrange colporteur. Mais son étal n'est pas fait de marchandises ordinaires. De sa besace, il fait surgir de vieilles légendes oubliées et les raconte aux oreilles curieuses... Stéphane Herrada invite petits et grands à écouter ses merveilleuses histoires et à plonger dans un monde enchanteur. Un moment magique à partager en famille...

Dès 5 ans – durée : 1h00

Vendredi 3 février 2023 – 20h
Salle des fêtes de DIETWILLER

ENTRÉE LIBRE
 SPECTACLE OFFERT PAR LA MUNICIPALITÉ

LES IMPOSTEURS



© Eric Chenal

TEXTE : Alexandre Koutchevsky
MISE EN SCÈNE : Jean Boillot
AVEC : Régis Laroche et Isabelle Ronayette

Une pièce « aux 3/4 vraie, et au 1/4 fausse : c'est à vous de trouver » annonce le metteur en scène. Les comédiens incarnent Isabelle et Régis, acteurs de métier. Tout semble commencer comme une rencontre entre deux professionnels. Ils parlent du théâtre, de la vie. Ils partagent joies et peines, doutes et questions... Isabelle et Régis ravivent ces émotions traversées puis enfouies parfois. Ils parcourent leur adolescence, leur vie professionnelle, confient leurs illusions... Ils reviennent sur leurs histoires, leurs parcours et s'interrogent : que sont devenues ces personnes sur nos photos de classe ? Certaines connaissances refont surface par effraction comme la petite brune disparue subitement il y a 30 ans... Les acteurs construisent avec force et talent des personnages attachants. Nous nous identifions, à mesure que ces fragments vécus refont surface, les souvenirs affleurent. Et à notre tour, nous traversons ce qui nous a construit ou déconstruit. Avec simplicité, sincérité et justesse, ils questionnent notre identité fragile. Mais est-ce vrai ? Est-ce faux ? Sont-ils des imposteurs ?

Théâtre – dès 12 ans – durée : 1h00

Mercredi 1^{er} mars 2023 – 20h00
Salle des fêtes de DIETWILLER



Spectacle présenté dans le cadre de La Filature Nomade, projet initié par La Filature, Scène nationale de Mulhouse

Tarif : Gratuit - Spectacle offert par la municipalité
 Renseignements et réservations en mairie – Tél : 03 89 26 88 88

« CHARLIE ET LE DJINGPOUITE »



Imaginer la plus folle des histoires, celle de Charlie et du Djingpouite, à partir des 16 mots contenus dans une enveloppe remise en tout début de séance par les enfants spectateurs...

Sacré défi ! C'est donc en jonglant avec la musicalité de ces mots, en déployant tous les possibles qu'ils contiennent et tous les imaginaires qu'ils recèlent, que ces deux aventuriers du glossaire broderont en direct intégral le récit d'un voyage initiatique aussi insolite qu'abracadabresque !

Théâtre Enfant – à partir de 6 ans
présenté dans le cadre du Festival MOMIX

Samedi 4 février 2023 – à 16h
Salle des fêtes de SCHLIERBACH

Gratuit - Renseignements et réservations en mairie
Tél : 03 89 81 30 06 ou par
Email : secretariat@mairie-schlierbach.fr



BAL DE CARNAVAL

Animé par le Trio Florival
Concours du meilleur costume
Petite restauration

Entrée : 10 euros - gratuit pour les costumés

Samedi 25 février 2023 – 19h30 à 2h30
Salle communale de LANDSER

« UNE HISTOIRE À DORMIR DEBOUT ! »

Comédie en 2 actes de Yvon Taburet
Théâtre de l'Arlequin (Association Sports et Loisirs de Dietwiller)

Samedis : 18 mars, 25 mars
et 1^{er} avril 2023 – 20h30

Dimanches : 19 mars et 2 avril 2023 – 17h00

Salle des fêtes de DIETWILLER

Réservations au : 06 31 87 13 85 (entre 16h et 21h)
Plus d'infos dans le prochain bulletin !



NUIT DE LA CHOUETTE

Organisée par la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO)
Au programme : Exposition, petite conférence, sortie nocturne

Vendredi 31 mars – la soirée
Salle des Fêtes de SCHLIERBACH



Plus d'infos sur :
<https://www.lpo.fr/decouvrir-la-nature/loisirs-nature/grands-rendez-vous/nuit-de-la-chouette>

AGENDA

Février	Jeudi 2 au Vendredi 17	Enquête publique *	Mairie de Dietwiller
	Vendredi 3 - 20h	Contes et légendes d'Alsace	Salle des fêtes de Dietwiller
	Samedi 4 - 16h	« Charlie et le Djingpouite » – Théâtre enfant	Salle des fêtes de Schlierbach
	Samedi 11 Samedi 25 9h - 12h	Démonstrations de taille ** Association des Arboriculteurs de Dietwiller et Environs	Verger-école de Dietwiller
	Dimanche 12 - 17h	concert du chœur Gospel's Rejoicing	Église de Schlierbach
	Samedi 25 19h30 - 2h30	Bal de Carnaval	Salle communale de Landser
Mars	Mercredi 1 ^{er} 20h	« Les Imposteurs » – Théâtre Spectacle de la Filature, Scène nationale	Salle des fêtes de Dietwiller
	Vendredi 3 - 19h30	Stammtisch : Carnaval et guitares	Salle des fêtes de Schlierbach
	Vendredi 3 - 20h	Conseil municipal	Mairie de Dietwiller
	Samedi 18 – 20h30 Dimanche 19 – 17h Samedi 25 – 20h30	« Une histoire à dormir debout » Théâtre de l'Arlequin	Salle des fêtes de Dietwiller
	Vendredi 31 - La soirée	Nuit de la Chouette	Salle des fêtes de Schlierbach
Avril	Samedi 1 ^{er} - 20h30 Dimanche 2 - 17h	« Une histoire à dormir debout » Théâtre de l'Arlequin	Salle des fêtes de Dietwiller

* voir page 10

** plus d'infos en page 11

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal Séance du jeudi 15 décembre 2022 à 20h30

Sous la présidence du Maire, Christian FRANTZ

Étaient présents : Pierrette KEMPF, Alain MORILLON, Raymonde SEILER, Richard LIEBY, adjoints
Claude SCHULLER, Michel BOBIN, Emmanuelle BONDUELLE, Charles KREMPER, Élodie GERUM, Guillaume POIMBOEUF
conseillers municipaux

Absents excusés avec procuration : Élodie DEMARE
procuration à Christian FRANTZ, Dominique RISTORCELLI
procuration à Richard LIEBY

Absents excusés sans procuration : André BECK, Éléonore
JEAN DIT PANNEL

En présence de Annie DEVEY (secrétariat)

Secrétaire de séance : Pierrette KEMPF

Convocation du 6 décembre 2022.

Ce résumé ne remplace pas le procès-verbal complet qui sera approuvé à la prochaine séance du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire demande à ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Point 9 : Convention avec Mulhouse Alsace Agglomération pour la constitution d'un groupement de commandes pour le développement de services numériques
- Point 10 : Motion de soutien aux Brigades Vertes

Le Conseil Municipal donne son accord.

1. Désignation du secrétaire de séance

Mme Pierrette KEMPF est désignée comme secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal du 25 novembre 2022

Le procès-verbal de la séance du vendredi 25 novembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

3. Décision modificative n°3 – Budget communal 2022

Pour prendre en compte les dépenses d'investissement de l'année et un apurement d'emprunt, il est proposé les décisions modificatives suivantes :

- Dépenses d'investissement : emprunt, remboursement du capital (+1 €) ; immobilisations corporelles (+59 999 €) ; immobilisations en cours (-60 000 €)
- Dépenses de fonctionnement : charges à caractère général (-2 000 €) ; autres charges de gestion courante (+2 000 €).

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

4. Décision modificative n°1 – Budget annexe eau 2022

Pour prendre en compte les dépenses d'investissement et d'entretien des réseaux d'eau potable de l'année, il est proposé

les décisions modificatives suivantes :

- Dépenses de fonctionnement : charges à caractère général (+55 000 €) ; atténuations de produits (-40 000 €) ; autres charges de gestion courante (+2 000 €)
- Recettes de fonctionnement : ventes d'eau (+17 000 €).

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité

5. Piste cyclable – Habsheim - Sierentz – tracé

Suite à la réunion du 1^{er} décembre 2022, en mairie de Habsheim avec la Communauté Européenne d'Alsace (CeA) et les communes riveraines, Monsieur le Maire présente les projets de tracé de pistes cyclables entre Habsheim et Sierentz, afin de sécuriser les cyclistes. Le tronçon entre Sierentz et Schlierbach est réalisé depuis plus de 10 ans, reste le tronçon entre Schlierbach et Habsheim.

La Collectivité Européenne d'Alsace a lancé des études et après concertation avec les Maires des communes de Habsheim, Dietwiller et Schlierbach, il apparaît que la meilleure solution consiste à longer la RD 201 et à éviter un détour par Eschentzwiller qui ne serait pas emprunté par les cyclistes souhaitant minimiser leur temps de déplacement. Les communes et EPCI concernés, s'engagent à supporter 20% du coût des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (1 voix contre, 12 voix pour) réaffirme son soutien à l'aménagement d'une piste cyclable le long de la RD 201 (option 1) afin de relier Habsheim à Schlierbach, tout en sachant qu'une participation financière d'un montant de 20% du coût des travaux sera demandée aux communes.

6. Bons cadeaux pour les aînés - 2023

En raison des conditions sanitaires, la commune n'organisera pas le traditionnel repas pour les aînés. Il est proposé d'offrir des bons d'achat d'une valeur de 35 € par personne de plus de 65 ans. Le nombre de bons d'achat prévus est de 321, pour une somme totale de 11 235 €. La liste des commerçants sera jointe aux bons d'achat.

Accord du Conseil Municipal à la majorité (12 voix pour, 1 voix contre).

7. Indemnité pour une stagiaire au service administratif de la mairie

Une lycéenne a effectué un stage de 4 semaines en novembre et décembre au secrétariat de la mairie. Son travail ayant donné satisfaction, Monsieur le Maire propose de lui verser une gratification de 300 €.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

8. Délégation au Maire 10° actions en justice

Le Conseil Municipal a donné plusieurs délégations au Maire qui doit en rendre compte. Le Conseil Municipal prend acte des décisions suivantes :

10° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle : Tribunal administratif : en défense, contre le référé expertise des Ets ROELLINGER.

L'entreprise ROELLINGER ayant perdu en 1^{ère} instance devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, au sujet de son recours contre l'arrêté d'interdiction de circulation des poids-lourds rue du Bois Doré, a fait appel. L'appel n'est pas suspensif et l'interdiction de circuler par la rue du Bois Doré est devenue effective.

Le dossier a été confié à l'avocat de la commune.

9. Convention avec Mulhouse Alsace Agglomération pour la constitution d'un groupement de commandes pour le développement de services numériques

Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) et la Ville de Mulhouse sont dotées depuis 2016 d'une plateforme numérique de services en ligne : la plateforme e-services, accessible à l'adresse « e-services.mulhouse-alsace.fr ».

À ce jour, les services en ligne suivants sont disponibles sur la plateforme :

- pour m2A : la petite enfance, les activités et loisirs aquatiques
- pour la Ville de Mulhouse : l'état civil, le service des eaux, la carte famille, les inscriptions scolaires, le stationnement urbain, le Pass Senior pour la gratuité des transports ;
- pour l'ensemble des communes de l'agglomération : la prise de RDV pour les cartes nationales d'identité ou le passeport.

M2A a confié la création de la plateforme en 2016 à un prestataire et le marché arrive à échéance en mai 2023. Pour le renouvellement de ce marché, il est proposé de constituer un groupement de commandes élargi, intégrant les communes. En adhérant à ce groupement de commandes, la commune de DIETWILLER pourra développer des services numériques sur la plateforme pour son compte ou se raccrocher à un projet de service numérique initié par un autre membre du groupement.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

10. Motion de soutien aux Brigades Vertes

La Commune de DIETWILLER adhère au dispositif du Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux sous la dénomination plus commune de « Brigade Verte d'Alsace ». Le Conseil Municipal de la Commune de DIETWILLER réuni le 15 décembre 2022, manifeste son inquiétude face au sort qui risque d'être réservé au corps de gardes champêtres par le Ministère de l'Intérieur, et souhaite par la présente motion intervenir rapidement afin d'éviter une situation irréversible.

La loi « pour une sécurité globale préservant les libertés » publiée au Journal Officiel le 26 mai 2021 présentait un enjeu majeur et avait pour objectif de renforcer et clarifier les échanges et la coopération des forces de l'ordre sur le territoire national de nature à n'entraîner aucune confusion avec les moyens utilisés par les autres forces de l'ordre.

Lors de l'examen de cette loi, les parlementaires ont été particulièrement attentifs aux divers besoins des gardes champêtres en termes de missions, de compétences et de

moyens, ce qui a permis certains aboutissements tels le port de caméra individuelle, la tenue et l'équipement du garde champêtre...

A cette fin, la Fédération Nationale des Gardes Champêtres a transmis au service en charge de la rédaction des arrêtés, la DLPAJ (Direction des Libertés Publiques et des Affaires Juridiques) un cahier des charges reprenant notamment les spécificités de la Brigade Verte d'Alsace. Depuis l'origine, l'uniforme du garde champêtre de la Brigade Verte est de coloris vert et le service est ainsi reconnu et identifié sur le territoire et ne fait l'objet d'aucune confusion avec les autres services de police.

Cependant, nous venons d'apprendre, de manière officieuse que les arrêtés susmentionnés sont en passe d'être publiés et que la DLPAJ s'opposerait notamment à l'appellation « police rurale » dont les gardes champêtres ont la charge depuis 1791, sur leur uniforme, carte professionnelle et véhicules.

De ce fait n'étant plus à leur sens un service de police, le classement de leur véhicule en Véhicule d'Intérêt Général Prioritaire ne serait pas nécessaire (contrairement aux Policiers Municipaux).

Aujourd'hui, les élus éprouvent une réelle crainte de voir disparaître l'identification propre au garde champêtre pour être calquée sur celle des agents de police municipale, faisant ainsi abstraction des mentions spécifiques concernant le droit de suite et de réquisition prévus par la loi, particularités qui démarquent notoirement le garde champêtre du policier municipal. (Réquisition de la force publique prévue à l'article L.172-10 du Code de l'Environnement et art 24 du Code de procédure pénale).

La parution de ces arrêtés serait fort regrettable et pénalisante pour le corps de gardes champêtres dans sa globalité. Avec une durée d'existence de plus de 3 décennies, la Brigade Verte d'Alsace est devenue un véritable modèle de mutualisation, elle avoisine aujourd'hui les 80 gardes champêtres qui rayonnent sur environ 380 communes. Notons que le dispositif, unique en son genre, est en plein essor et se développe actuellement sur l'ensemble du territoire de la Collectivité Européenne d'Alsace. Par ailleurs, les élus souhaitent interpeller les pouvoirs publics sur le statut social des gardes champêtres, qui relève du niveau de rémunération de la catégorie C, alors qu'ils ont vu leurs compétences alignées à la hauteur de celles des inspecteurs de l'Office Français de la Biodiversité. Par la diversité de leurs compétences sur le plan sécuritaire et environnemental et disposant de prérogatives judiciaires élargies, ils sont régulièrement conduits à rédiger des actes administratifs (arrêtés municipaux, écrits judiciaires, ...). Le recrutement est particulièrement ciblé car il s'agit d'une profession au profil nécessitant des connaissances particulières et qui requiert un niveau d'études supérieures, il n'est plus concevable pour ces hommes et ces femmes d'être cantonnés à la catégorie C, alors qu'ils disposent d'une polyvalence notable.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal de la Commune de DIETWILLER souhaite affirmer (2 abstentions, 11 voix pour) son attachement au fonctionnement d'une structure qui a fait ses preuves depuis plus de 30 ans et sa volonté de préserver le corps de Gardes-Champêtres.

11. Divers

Coût de l'énergie pour la commune : les services de Mulhouse Alsace Agglomération ont estimé l'augmentation du prix de l'énergie pour les services communaux de Dietwiller (électricité et chauffage des bâtiments, éclairage public). L'estimation correspond à un doublement du prix entre 2021 et 2023.

Logement du prêtre rattaché à la paroisse de Dietwiller : En régime local Alsace Moselle, les communes se doivent de fournir un logement au prêtre. Les prêtres de la communauté des paroisses sont logés au presbytère de Landser et la commune de Dietwiller verse annuellement une participation aux frais de fonctionnement du presbytère. Le Conseil Municipal donne son accord pour participer aux frais d'aménagement supplémentaires pour la mise en place d'une douche.

Bornes de rechargement pour véhicules : le marché pour l'installation de bornes électriques sur le domaine public permettant de recharger les véhicules a été accordé à Izivia / Crédit Mutuel par Mulhouse Alsace Agglomération. Chaque commune aura au minimum 1 borne avec 2 points de recharge. Ces bornes sont destinées à des véhicules de passage et l'emplacement reste à définir.

Chouette chevêche : lors de la remise des prix des maisons

fleuries, samedi 10 décembre, les participants ont pu assister à une courte conférence sur la chouette chevêche par Bertrand SCAAR coordinateur « Chouette chevêche 68 » à la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux).

Déneigement : Monsieur le Maire et le Conseil Municipal remercient les deux agents communaux qui surveillent l'état des routes jour et nuit, déneigent et salent les voiries selon la météo.

Il est rappelé que le salage et le déneigement des trottoirs relèvent de la responsabilité des riverains.

Des bacs à sel sont mis à disposition à proximité des rues en pente et près de certaines intersections pour le salage du domaine public.

Prochaines séances du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, prévu initialement le vendredi 13 janvier 2023 est reporté au vendredi 20 janvier 2023, vendredi 3 mars 2023, vendredi 14 avril 2023, vendredi 2 juin 2023, vendredi 7 juillet 2023.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures 00 minutes.

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal Séance du vendredi 20 janvier 2023 à 20h

Sous la présidence du Maire, Christian FRANTZ

Étaient présents : Pierrette KEMPF, Alain MORILLON, Richard LIEBY, adjoints

Claude SCHULLER, Elodie DEMARE, Charles KREMPER, Élodie GERUM, Guillaume POIMBOEUF conseillers municipaux

Absents excusés avec procuration : Éléonore JEAN DIT PANNEL procuration à Pierrette KEMPF ; Dominique RISTORCELLI procuration à Richard LIEBY ; Michel BOBIN procuration à Christian FRANTZ ; Raymonde SEILER procuration à Claude SCHULLER ; Emmanuelle BONDUELLE procuration à Élodie DEMARE

Absents excusés sans procuration : André BECK

En présence de Annie DEVEY (secrétariat)

Secrétaire de séance : Pierrette KEMPF

Convocation du 13 janvier 2023.

Ce résumé ne remplace pas le procès-verbal complet qui sera approuvé à la prochaine séance du Conseil Municipal.

1. Désignation du secrétaire de séance

Mme Pierrette KEMPF est désignée comme secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal du 25 novembre 2022

Le procès-verbal de la séance du jeudi 15 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

3. Servitude sur des parcelles appartenant à la commune – autorisation de signer

Le PLU interdit au propriétaire d'une parcelle de modifier le niveau naturel du terrain à moins de 2 mètres de la limite. Le propriétaire de la parcelle voisine peut cependant l'y autoriser en signant une servitude par acte notarié.

Dans le lotissement des deux Églises, le propriétaire de la parcelle 535/184 section 01 demande à construire un mur de soutènement pour retenir la terre du talus. Les parcelles riveraines n° 420/184 et n° 509/184 section 01, appartenant à la commune de Dietwiller, le Conseil Municipal doit donner son accord au maire pour signer cette servitude.

Il s'agit de construire un mur de soutènement d'une hauteur maximum de 1,60 mètre dans la parcelle 535/184 :

- le long de la parcelle 420/184, à 0,80 m de la limite de propriété, sur une longueur d'environ 16 mètres.
- le long de la parcelle 509/184, en limite de propriété, sur une longueur d'environ 7 mètres.

La réalisation et l'entretien du mur sont à la charge du propriétaire de la parcelle 535/184.

La création de ce mur résulte d'une double utilité : soutenir la

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

terre du terrain communal et optimiser l'espace de la parcelle 535/184. Le mur permet de gagner en espace pour ne pas avoir la vue sur une butte de terre tout en venant consolider la clôture du terrain communal.

La constitution du mur de soutènement répondra aux critères suivants : fondations coulées (pas de murs en « L »), aspect béton qui sera dans tous les cas de figure végétalisé (lierres et autres plantes) dans le but de se fondre dans le paysage le plus possible. Par ailleurs, le paysage visuel depuis le terrain communal ne sera pas impacté, dans la mesure où le mur sera au maximum au niveau du terrain naturel.

Le Conseil Municipal précise, de plus, que le niveau du terrain naturel reste celui existant avant décaissement. La hauteur réglementaire de la haie plantée sur la parcelle 420/184 reste calculée par rapport au terrain naturel.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.



4. Reconstruction d'une grange

Approbation de l'opération, du plan de financement prévisionnel et convention avec le Syndicat des Communes de l'Île Napoléon (SCIN).

En 2019, la commune a fait procéder au démontage minutieux d'une grange traditionnelle à colombages, que le propriétaire ne souhaitait pas conserver, située 34, rue du Général de Gaulle, dans le centre historique de la commune, à des fins de sauvegarde et de remontage ultérieur.

S'appuyant sur une étude préliminaire de l'ADAUHR (2019-2021), il est envisagé d'installer la grange sur le site d'un ancien garage au 53 A rue du général de Gaulle en cœur de village. Elle aura pour vocation notamment :

- d'offrir un abri à des stands de commerçants de proximité et de producteurs locaux desservant la commune ;
- d'accueillir des animations ponctuelles ;
- de mettre en valeur le patrimoine bâti agricole ancien.

La reconstruction s'effectuera dans le respect de l'existant avec pour finalité de disposer d'un dispositif de type préau couvert ou halle de marché.

Le coût de cette opération est estimé à 300 000,00 €, avant subventions.

Divers partenaires seraient en mesure de participer à son financement sans aucune certitude à ce stade :

- L'Europe au titre du fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) ;
- L'État au titre de la dotation d'équipement des territoires

ruraux (DETR) dans le cadre du maintien et développement des services au public en milieu rural ;

- La Collectivité Européenne d'Alsace (CeA) au titre du fonds patrimoine et du fonds communal Alsace.

Tous ces soutiens encore hypothétiques ont été intégrés dans le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Dépenses (HT)		Recettes potentielles (HT)	
Nature	Montant	Nature	Montant
Travaux	240 000 €	Fonds européens - FEADER - estimatif - 20 %	60 000 €
Frais annexes - aléas - tolérance et révision	60 000 €	État - DETR - estimatif - 40 %	120 000 €
		CeA - fonds patrimoine - estimatif - 10 %	30 000 €
		CeA - fonds communal - estimatif - 10 %	30 000 €
		Reste à charge	60 000 €
Total	300 000 €	Total	300 000 €

Cette opération serait confiée au Syndicat de Communes de l'Île Napoléon (SCIN). La mise à disposition, par la commune de Dietwiller, au profit du SCIN, des biens immobiliers affectés à l'opération précitée doit être encadrée par voie de convention.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil Municipal, à la majorité (11 voix pour, 3 abstentions, 0 voix contre) :

- approuve le projet de reconstruction d'une grange tel que présenté ;
- valide le plan de financement prévisionnel ci-dessus détaillé ;
- autorise M. le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage et de mise à disposition avec le SCIN ;
- autorise M. le Maire à solliciter tout appui financier.

5. Ralentisseurs sur le chemin de la Vieille Tour (accès au quartier de la Valbonne)

Des conducteurs utilisent les voies d'accès au quartier de la Valbonne avec une vitesse excessive. Des ralentisseurs sont prévus pour 2 emplacements : sur le chemin de la Vieille Tour entre la RD201 et la rue de la Pierre Bleue. Le Syndicat de Communes de l'Île Napoléon a estimé le montant des travaux à 5 561,12 € HT.

Accord à la majorité du Conseil Municipal (13 voix pour, 1 abstention, 0 voix contre)



6. Délégation au Maire 1° marchés - 10° actions en justice

Le Conseil Municipal a donné plusieurs délégations au Maire qui doit en rendre compte. Le Conseil Municipal prend acte des décisions suivantes :

1° Marchés inférieurs à 10 000 € HT (montants en € TTC)

- MULLER - Aménagement de voirie : 6 420,48 €
- LACROIX Signalisation - Panneaux de voirie : 3 028,03 €
- FALLER - Chocolats – aînés : 4 372,75 €
- LRE : Luminaire – rue du Général de Gaulle : 4 760,40 €

10° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle : Entreprise ROELLINGER Tribunal administratif : en défense, contre le recours contentieux à l'encontre de l'arrêté municipal du 24 octobre 2022, portant refus de la demande de permis de construire PC 068 072 22 D0010. Le dossier a été confié à l'avocat de la commune.

7. Débat d'Orientation Budgétaire : budget 2023 et pluriannuel

Un résumé des comptes de l'année 2022 est présenté. Afin d'avoir une vue financière plus globale, un tableau du potentiel d'investissement de la commune de Dietwiller, de 2023 à 2026, est présenté au Conseil Municipal.

8. Compte rendu des délégués des syndicats et Mulhouse Alsace Agglomération

SIVOM de la région mulhousienne : Rapport d'activité 2021 : traitement des déchets, collecte sélective, traitement et gestion des eaux usées, assainissement non collectif.

Mulhouse Alsace Agglomération - PLU intercommunal : la procédure d'élaboration du PLU intercommunal va commencer en 2023, pour mettre l'ensemble des règles d'urbanisme en cohérence avec le SCOT et les nouvelles règles concernant, entre autres, le « zéro artificialisation nette des sols ».

9. Compte rendu des commissions

Urbanisme :

Enquête publique pour la modification du PLU du 2 février 2023 à 9h au 17 février 2023 inclus à 18h. Pendant toute la durée de l'enquête publique, l'ensemble du dossier sera consultable à la Mairie et le public pourra formuler ses observations, sur le registre d'enquête, directement auprès du commissaire enquêteur lors de ses permanences qui se tiendront à la Mairie (jeudi 2 février 2023 de 16h à 18h, vendredi 10 février 2023 de 9h à 12h, vendredi 17 février 2023 de 14h à 18h), par courrier électronique à l'adresse suivante : plu.m2a@mulhouse-alsace.fr, ou par correspondance à l'adresse suivante : Mairie de Dietwiller à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur.

Dossiers en cours, acceptés ou refusés

Communication : distribution du bulletin annuel.

Événements :

- Soirée contes du 3 février – Stéphane Herrada.
- Filature Nomade : théâtre à Dietwiller mercredi 1^{er} mars « Les imposteurs ».
- Sprochrenner (course-relais pour promouvoir l'Alsacien) : courrier sollicitant la commune pour 2024.
- Théâtre ASL : 'Une histoire à dormir debout' – samedis 18 mars, 25 mars, 1^{er} avril et dimanche 19 mars, 2 avril 2023.

Environnement : Chantier participatif avec le Conservatoire des Espaces Naturels – entretien des gravières le samedi 21 janvier 2023.

10. Divers

Gestion des eaux pluviales sur voirie : un courrier du SCIN rappelle les orientations du SIVOM concernant l'infiltration des eaux de voirie et leur éviction du réseau d'assainissement, la possibilité d'obtenir des subventions de l'Agence de l'eau et l'allongement des délais d'élaboration des dossiers qui en découle.

Compte rendu d'activité Brigades Vertes : pollution par des hydrocarbures dans le ruisseau en novembre 2022.

Déneigement des chemins ruraux : Courrier d'une habitante concernant le déneigement d'un chemin.

Réhabilitation du Moulin : les projets des 3 groupes de maîtrise d'œuvre retenus seront présentés à un jury composé d'élus du SCIN et de conseillers municipaux de Dietwiller siégeant au SCIN le 17 février 2023.

Voie : demande de repeindre la bande centrale de certaines rues de la Valbonne.

Prochaines séances du Conseil Municipal :

**vendredi 3 mars 2023,
vendredi 14 avril 2023,
vendredi 2 juin 2023,
vendredi 7 juillet 2023.**

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures 45 minutes.



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Modification du PLU de Dietwiller

L'enquête publique se déroulera du 2 février 2023 à 9h au 17 février 2023 inclus à 18h.

Le projet de modification du PLU de la commune de Dietwiller a principalement pour objet :

- de créer une OAP chemin de la vieille tour ;
- de renforcer les conditions de protection des chemins creux ;
- de créer et actualiser les emplacements réservés ;
- de prendre en compte la création d'une zone de préemption au titre des espaces naturels sensibles ;
- d'actualiser ou préciser diverses dispositions du règlement.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, l'ensemble du dossier sera consultable :

- à la Mairie de Dietwiller, 42 rue du Général De Gaulle 68440 Dietwiller, aux jours et heures habituels d'ouverture où un poste informatique sera mis à disposition
- sur le site internet de m2A : <https://www.mulhouse-alsace.fr>
- sur le site internet de Dietwiller : <http://www.mairie-dietwiller.fr/>

Le public pourra formuler ses observations :

- sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la Mairie de Dietwiller, aux jours et heures habituels d'ouverture au public
- directement auprès du commissaire enquêteur lors de ses permanences qui se tiendront à la Mairie de Dietwiller :
 - jeudi 2 février 2023 de 16h à 18h
 - vendredi 10 février 2023 de 9h à 12h
 - vendredi 17 février 2023 de 14h à 18h

- par courrier électronique à l'adresse suivante : plu.m2a@mulhouse-alsace.fr
- par correspondance à l'adresse suivante : Mairie de Dietwiller à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur, 42 rue du Général De Gaulle 68440 Dietwiller



URBANISME

N° dossier	Adresse du projet	Date de dépôt	Nature des travaux	Accordé le Refusé le
DP 22 D 0043	5b rue de l'Église	25/10/2022	Construction d'un abri de jardin	Accordé le 25/11/22
CU 22 D 0047	2d rue du Vignoble	27/10/2022	CU d'information	Accordé le 28/11/22
PA 21 D 0003 M01	8 rue de Landser	30/09/2022	Aménagement d'un lotissement	Accordé le 28/11/22
DP 22 D 0039	Lotissement Le Clos des 2 Églises	04/10/2022	Coupe et abattage d'arbres	Accordé le 09/12/22
DP 22 D 0045	86 rue du Général de Gaulle	14/11/2022	Installation de panneaux photovoltaïques	Accordé le 09/12/22
PC 22 D 0014	Lotissement Les Genévriers	20/10/2022	Construction d'une maison individuelle	Accordé le 12/12/22
PC 22 D 0006-M01	Lotissement Les Genévriers	30/11/2022	PC modificatif	Accordé le 13/12/22
CU 22 D 0048	60 rue du Général de Gaulle	06/12/2022	CU d'information	Accordé le 19/12/22
CU 22 D 0049	83 rue du Général de Gaulle	19/12/2022	CU d'information	Accordé le 09/01/23

Dématérialisation des demandes d'urbanisme

La commune, en lien avec le service instructeur, met en place une instruction dématérialisée.

Après avoir créé un compte, vous pouvez saisir votre demande d'urbanisme en ligne (permis de construire, de démolir, d'aménager, déclaration préalable, certificat d'urbanisme) et joindre les pièces nécessaires à l'instruction de votre dossier. Le dépôt sur le guichet unique vous permettra de suivre l'avancée de votre dossier, jusqu'à la décision de l'administration. Il sera possible également de déclarer l'ouverture de chantier, l'achèvement des travaux et de consulter les demandes précédentes.

Il est bien entendu toujours possible de déposer vos dossiers « papier » en Mairie.

Demande en ligne: <https://ilenapoleon.geosphere.fr/guichet-scjn>

Enquête Insee

L'Insee réalise une enquête sur **les compétences dans la vie quotidienne et la formation**. Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'Insee, muni d'une carte officielle d'accréditation, prendra contact avec eux.



Du 18 septembre 2022 au 25 mars 2023

Pour plus d'informations : <https://www.insee.fr/fr/accueil>



Démonstration de taille

L'Association des Arboriculteurs de Dietwiller et Environs organise des matinées (9h-12h) de démonstration de taille dans son verger école situé à côté de l'ancienne station d'épuration. L'association dispose de son propre moniteur de taille, il saura répondre à vos différentes questions sur la taille, ou sur la lutte contre les nuisibles.

Prochaines dates :
Samedi 11 et 25 février
Samedi 11 et 25 mars
Samedi 24 juin

Plus d'informations :
Bertrand PHISBIEN - Tél : 06 77 74 41 03
Email : bertrand.phisbien@gmail.com
Site internet : <https://arbo68440.monsite-orange.fr>

Bac jaune : contrôle de la qualité du tri (le 8/12/2022)



Le service de gestion des déchets de m2A a effectué un contrôle du contenant des bacs jaunes, dans différentes rues de la commune. **Le tri était conforme dans 80% des bacs contrôlés.**

- ⚠ **Déchets non conformes** découverts lors du contrôle :
- Essuie tout, lingettes, déchets en sac noir, poubelle de salle de bain, maroquinerie et textile
- ⚠ **Déchets autorisés dans le bac jaune :**
- Les emballages en plastique : bouteilles, bidons, sachets, film plastique, barquettes
 - Les emballages en métal : boîtes de conserve, canettes, barquettes alu, aérosols vides, bidons de sirop
 - Les papiers : journaux...
 - Les emballages en carton : boites pizza...

Il est également important de **bien vider les contenants** avant de les déposer dans le bac. La présence de liquide alourdit la masse de déchets et perturbe le recyclage.

Collecte du recyclable : **jeudi matin – semaine impaire**



Emploi et Formation en Allemagne

Les Monatstreff (rencontres mensuelles) informent et conseillent sur les formations et les offres d'emploi en Allemagne.

Gratuit et sans rendez-vous.

Les derniers mercredis du mois – 15h à 18h :
29 mars, 31 mai, 25 octobre et 29 novembre 2023
Maison de la Région – 4 avenue du général Leclerc 68100 Mulhouse



Collecte pour la Vieille Tour

La Vieille Tour date du XIII^e siècle. Elle constitue le vestige de la première église de Dietwiller. Le bâtiment est classé au titre des Monuments Historiques. Il a besoin d'une sérieuse réfection, ainsi que le mur d'enceinte, l'ossuaire, le Mont des Oliviers et l'escalier d'accès au site.

Le montant des dons collectés pour les travaux de rénovation s'élève à **7 080 euros** (à l'heure où nous élaborons ce bulletin). Merci aux donateurs, pour le témoignage de leur attachement au patrimoine de notre village.

Les dons sont déductibles :

- de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, à hauteur de 66 % du montant du don et dans la limite de 20% du revenu imposable.
- de l'impôt sur les sociétés, à hauteur de 60% du montant du don, dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires HT.

Pour faire un don :

www.fondation-patrimoine.org/les-projets/la-vieille-tour-de-dietwiller

INFORMATIONS PRATIQUES

LA TOUR de pizz'

À Dietwiller

Les lundis de 16h à 20h
Les mardis de 16h à 20h30
Place Allemans-du-Dropt.

Commande par téléphone, à partir de 10h30 - Tél. : 06 25 76 40 45



Collecte des mobiles usagés

En collaboration avec Orange, la commune organise la collecte des mobiles usagés.

- Si le mobile est en état de marche, les données personnelles sont effacées, il est testé puis reconditionné pour être revendu dans un pays émergent comme mobile d'occasion
- Si le mobile ne fonctionne plus, il est recyclé : les matières dangereuses sont traitées et les métaux récupérés.

Tous les bénéfices tirés de la collecte et du recyclage des mobiles sont reversés à Emmaüs International.

Un collecteur en carton est en place dans l'entrée de la mairie.



Don du sang

Prochaine collecte :
le **mercredi 26 avril 2023**
Salle des fêtes de Landser

Caritas Alsace : une aide de proximité



L'activité en hausse de Caritas Alsace, est la preuve que la pauvreté n'épargne pas les villages. Depuis plusieurs mois, les bénévoles de l'équipe de Kembs-Landser-Sierentz sont très actifs dans l'aide alimentaire pour des familles en situation de précarité. Quant à l'équipe de Saint-Louis, l'une de ses activités emblématiques est l'accompagnement à la scolarité.

Nos équipes sont à la recherche de nouveaux bénévoles pour prendre part aux projets et proposer de nouvelles activités solidaires.

Pour faire un don ou être bénévole : www.caritas-alsace.org



Bénévoles de l'équipe de Kembs-Landser-Sierentz

Carte Pass'Temps Seniors 2023



Pour bénéficier d'entrées gratuites, de réductions, de tarifs attractifs...
Réservée aux personnes âgées de 65 ans et +
Offerte par m2A - valable du 2 janvier au 31 décembre 2023

Disponible en mairie

(sur présentation de la carte d'identité, d'un justificatif de domicile de moins d'1 an et d'une photo d'identité)



AFRIN Spécialités Syriennes

Taboulé, paklaoua, falafel, kebab, amos...

Du lundi au samedi - 19h00 à 21h30
44 rue du Général de Gaulle,
Dietwiller



Passage de la balayeuse

La balayeuse passera dans notre village le **mardi 14 février 2023**.

Merci de ne pas garer vos voitures sur la chaussée.



Déchetterie provisoire de Dietwiller

La déchetterie verte de Dietwiller est fermée jusqu'au 3 mars 2023 inclus

Lieu de dépôt ouvert pour les habitants de Dietwiller :
Chemin de Bantzenheim, à RIXHEIM



Enlèvement des encombrants

La collecte d'encombrants en porte-à-porte, pour les personnes âgées ou handicapées ne pouvant se déplacer, a lieu **le mercredi, tous les 2 mois**.

La prochaine collecte aura lieu **le mercredi 5 avril 2023**. Elle est limitée à 1 m³ par foyer. Attention, les appareils électriques ainsi que les pneus ne sont pas collectés. Merci de sortir les objets la veille et de bien vouloir appeler en mairie pour vous faire connaître, au plus tard le lundi 3 avril 2023 à 17h.
Tél. : 03 89 26 88 88.



La Police Nationale recrute

La Police Nationale recrute des cadets de la République.

Ce dispositif se caractérise en 5 idées clés :

- * Entrer dans l'emploi dans la police nationale,
- * sur un emploi de terrain,
- * au 1^{er} septembre prochain,
- * dans le département au choix des candidats (51-57-58-67-68-90),
- * S'agissant d'un emploi contractuel, le dispositif permet de se préparer au concours de gardien de la paix et de bénéficier de la continuité et l'évolutivité de l'emploi au sein de la police nationale.

Inscriptions en ligne :

<https://www.devenirpolicier.fr/nous-rejoindre/autres-recrutements/cadet-de-la-republique>

Clôture des inscriptions : le 31 mars 2023